

# PROCÈS VERBAUX

**SAISON 2021/2022**



## JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°13 - publié le 20 octobre 2021



District Drôme Ardèche de Football



## Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N°11

Du 19/10/2021

**Présents** : REBOULLET Mathilde, LAULAGNET Roselyne, BRESSON, Claude, FUSTIER Thomas, AUBERT Philippe.

**Excusés** : CHANAS Flavie.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Permanences** : Le mercredi de 18h30 à 20h00.

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

### RAPPEL FMI :

Le mode de gestion de nos rencontres de compétitions de Football à 11 jeunes, impose l'utilisation de la FMI (Article 76 des RS du DDAF).

A ce jour de trop nombreux clubs se dispensent de l'obligation, pour des motifs divers et variés. Nous rappelons que les utilisateurs désignés doivent être en connaissance des paramètres de connexion, à savoir identifiant et mot de passe.

A compter du week-end des 16 et 17 Octobre 2021, les dispositions administratives relatives au manquement de l'utilisation de la FMI seront appliquées (Absence feuille match informatisée : 26,30€).

### TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### ENTENTES – SAISON 2021 / 2022

Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Les équipes de D1 en entente ne peuvent pas monter en Ligue

### U7- U9

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Thomas FUSTIER : 06.60.27.23.81

### Manque fiches bilan U9 du 02 Octobre :

Poule 1 : DAVEZIEUX.

Poule 2 : US 2 VALLONS.

Poule 4 : MONTELIER

Poule 5 : RHONE CRUSSOL FOOT 07, RHONE VALLEES.

Poule 7 : ACE.

Poule 10 : SAINT DIDIER SOUS AUBENAS, RUOMS.

Poule 11 : ALBOUSSIÈRE.

Prochains plateaux : Samedi 13 Novembre 2021.

U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Modification calendriers :**

Bourgeons :

Poule D : VALLIS AUREA 3 remplace Exempt 22.

**RAPPEL IMPORTANT :**

***De trop nombreuses feuilles de plateau sont insuffisamment remplies en ce début de saison. Les clubs doivent appliquer la rigueur nécessaire au renseignement de ces documents.***

***Conformément aux Règlements Sportifs, les joueurs et joueuses participant aux plateaux doivent être licencié(e)s. Le contrôle des feuilles de match entraînera l'application des dispositions administratives en cas de défaillance.***

**Feuilles de plateau :**

Les feuilles de plateau à utiliser sont en ligne en rubrique Documents/Documents/Documents Compétitions/FOOT D'ANIMATION.

A l'issue du plateau Les feuilles de plateau seront scannées sous format .pdf, par le club recevant et envoyées au district à l'adresse suivante : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Chaque feuille de match fera l'objet d'un message spécifique. Les clubs sont priés d'indiquer dans l'objet du message la catégorie et le niveau de pratique concernés. Il est demandé aux clubs de ne pas faire un message unique multi-catégories.**

Pour permettre le suivi de l'activité, le retour des feuilles de matchs vers le District est un impératif après le déroulement des plateaux et dans les meilleurs délais. La commission des jeunes doit également être informée du non-déroulement d'un plateau par l'expédition de ce document argumenté.

**Feuilles de matchs manquantes du 25/09/2021, à retourner au District dans les plus brefs délais :**

Espoirs :

Poule I : AS PIERRELATTE.

Bourgeons :

Poule A : FC CHATELET.

Poule J : EA MONTVENDRE.

**Feuilles de matchs manquantes du 09/10/2021, à retourner au District dans les plus brefs délais :**

Promotion :

Poule D : AS PIERRELATTE.

### Espoirs :

Poule A : AS CHAVANAY, FC CHATELET.

Poule G : ACE FC.

Poule I : DONZERE CO.

### Bourgeons :

Poule A : ES BOULIEU LES ANNNAY.

Poule C : FC CHANAS SERRIERES.

Poule I : AS VALENSOLLES.

Poule J : EA MONTVENDRE.

Poule M : DONZERE CO, BOURG ST ANDEOL.

### **Prochain plateau U11 :**

Samedi 13 Novembre 2021.

### **U13**

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

### **Phase de brassage :**

RAPPEL HORAIRE OFFICIEL U13 : LE SAMEDI à 15H30

Si un club souhaite effectuer une modification d'horaire, il doit obtenir obligatoirement l'accord de tous les clubs qu'il reçoit et transmettre un mail de confirmation (avec tous les clubs en copie) à [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr). Si un club ne peut se libérer au créneau demandé, l'horaire officiel du samedi 15h30 fait foi.

**Rappel Niveau Excellence:** Les clubs qui représenteront le District pour le Critérium LAURA Foot qui se déroulera au Printemps 2022 seront Labellisés ou engagés dans le processus de labellisation.

### **Festival PITCH U13 :**

La deuxième journée de la Coupe Festival Pitch U13 aura lieu le **samedi 13 Novembre 2021 à 14h30**. Il s'agit d'un tour de cadrage. Le tirage au sort s'est déroulé au District et a été réalisé par M Pascal Bruyat. Le club premier nommé organise le plateau et les deux premiers de chaque plateau sont qualifiés pour le tour suivant.

### **FESTIVAL PITCH U13 - Tour de Cadrage - Samedi 13 Novembre 2021 à 14H30**

| POULE 1               | POULE 2             | POULE 3            | POULE 4         |
|-----------------------|---------------------|--------------------|-----------------|
| NORD DROME 1          | ST JEAN MUZOLS 1    | MONTMEYRAN US 1    | ANCONE US 1     |
| CLONAS US 2 VALLONS 1 | SARRAS ST VALLIER 1 | O VALENCE 2        | VALDAINE FC 1   |
| ROMANS PS 1           | ST DONAT AS 1       | CENTRE ARDECHE O 2 | MONTELIMAR FC 2 |
| MALISSARD 1           | RHONE CRUSSOL 07 2  | DIOIS FC 1         | TRICASTIN FC 1  |

**POUR INFORMATION :** LA 1ERE EQUIPE NOMMEE DANS LA POULE ORGANISE LE PLATEAU DE COUPE.

Pour les autres équipes, elles sont qualifiées pour le 2<sup>ème</sup> tour qui se déroulera le Samedi 11 Décembre 2021 :

ALBOUSSIERE AS 1 – ALIXAN FC 2 – AS BERG HELVIE 1 – AS DU DOLON 1 – AS VEORE MONTOISON 1- CENTRE ARDECHE O 1 – CHABEUIL FC 1 – CHABEUIL FC 2 – CHAVANAY US 1 – CORNAS AS 1 – CREST AOUSTE 1 – DAVEZIEUX US 1 – DAVEZIEUX US 2 – ES BEAUMONTELEGER 1 – EYRIEUX EMBROYE 1 – FC DU CHATELET 1 – FC PEAGOS 1 – FC PLATEAU ARDECHOIS 1 – FOOT MONT PILAT 1 – HAUTERIVES GRD SERRE 1 – HERMITAGE FC 1 – HOSTUN 1 – HOSTUN 2 – JS LIVRON 1 – JS LIVRON 2 – LARNAGE SERVES FC 1 – MAUVES RC 1 – MONTELIER US 1 – MONTELMAR FC 1 – MONTELMAR US 1 – MONTELMAR US 2 – MOURS ST EUSEBE 1 – MOURS ST EUSEBE 2 – O SALAISE RHODIA 1 – O SALAISE RHODIA 2 – O VALENCE 1 – PIERRELATTE 1 – PONT LA ROCHE US 1 – PORTES HTES CEVENNES 1 – PORTES LES VAL FC 1 – RHONE CRUSSOL 07 1 – RHONE VALLEES FC 1 – ROMANS PS 2 – RUOMS OL 1 – ST ALBAN D'AY 1 – ST DIDIER/AUB 1 – ST MARCEL VAL AS 1 – SUD ARDECHE 2 – TOURNON TAIN 1 – US BAS VIVARAIS 1 – US DROME PROVENCE 1 – US ROCHEMAURE 1 - US VAL D'AY 1 – VALLIS AUREA FOOT 1 – VALLIS AUREA FOOT 2 – VALLON PONT D'ARC 1

### Coupe Charles André U13 :

Le premier tour de la coupe Charles André U13 aura lieu le Samedi 13 Novembre 2021 à 14H30.

Elle concerne toutes les équipes n'ayant pas participé à la Coupe Pitch U13 ainsi que les équipes éliminées lors du 1<sup>er</sup> Tour de cette dernière.

| COUPE CHARLES ANDRE U13 - 1er Tour - Samedi 13 Novembre 2021 à 14H30                |                        |                       |                       |                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|  |                        |                       |                       |  |
| <b>POULE 1</b>                                                                      | <b>POULE 2</b>         | <b>POULE 3</b>        | <b>POULE 4</b>        | <b>POULE 5</b>                                                                        |
| AS DU DOLON 2                                                                       | BREN FC 1              | CHAVANAY AS 2         | COLOMB ST BARTH 1     | FOOT MONT PILAT 2                                                                     |
| ANNONAY FC 2                                                                        | AS DU DOLON 3          | CHATUZANGE G 2        | CLONAS US 2 VALLONS 2 | FELINES ST CYR 2                                                                      |
| ALIXAN FC 1                                                                         | ANNONAY FC 1           | BOULIEU ANNONAY 1     | DAVEZIEUX US 3        | FC PLATEAU ARDECHOIS 1                                                                |
| CHATUZANGE G 1                                                                      | ST BARTH VALS 2        | DAVEZIEUX US 4        | FELINES ST CYR 1      | GENISSIEUX AS 1                                                                       |
| <b>POULE 6</b>                                                                      | <b>POULE 7</b>         | <b>POULE 8</b>        | <b>POULE 9</b>        | <b>POULE 10</b>                                                                       |
| O SALAISE RHODIA 3                                                                  | ST DONAT 2             | CHANAS SERRIERE 1     | ST PAUL R JOYEUSE S 1 | US VAL D'AY 2                                                                         |
| MOURS ST EUSEBE 4                                                                   | SARRAS ST VALLIER 2    | TOURNON TAIN 2        | VALLEE DU DOUX 1      | ST BARTH VALS 1                                                                       |
| HOSTUN 3                                                                            | ROMANS PS 3            | ST PAUL R JOYEUSE S 2 | VAL D'AY 3            | PONT LA ROCHE US 2                                                                    |
| HERMITAGE FC 2                                                                      | MOURS ST EUSEBE 3      | PEYRINS US 1          | ENT. S. NORD DROME 2  | Exempt 1                                                                              |
| <b>POULE 11</b>                                                                     | <b>POULE 12</b>        | <b>POULE 13</b>       | <b>POULE 14</b>       | <b>POULE 15</b>                                                                       |
| AS VEORE MONTOISON 2                                                                | CHATEAUNEUF / ISERE 1  | CHOMERAC 2            | MONTVENDRE 1          | MALISSARD 2                                                                           |
| ACE FC 2                                                                            | CENTRE ARDECHE O 3     | CHABEUIL FC 3         | DIOIS 2               | JS LIVRON 3                                                                           |
| CHEYLARD LE 1                                                                       | EYRIEUX EMBROYE 3      | BG VALENCE FC 2       | RHONE CRUSSOL 3       | EYRIEUX EMBROYE 2                                                                     |
| BG VALENCE FC 1                                                                     | CHOMERAC 1             | CREST AOUSTE 2        | O. VALENCE 4          | VALENCE FC 1                                                                          |
| <b>POULE 16</b>                                                                     | <b>POULE 17</b>        | <b>POULE 18</b>       | <b>POULE 19</b>       | <b>POULE 20</b>                                                                       |
| MONTMEYRAN US 2                                                                     | ST MARCEL LES VAL 2    | PORTES LES VAL FC 2   | CHATEAUNEUF RHONE 2   | FC 540 1                                                                              |
| MONTELIER US 2                                                                      | RHONE VALLEES 2        | VALENCE FC 2          | AS BERG HELVIE 2      | BG ST AND SC 2                                                                        |
| MAUVES RC 2                                                                         | RHONE CRUSSOL 4        | VALENSOLLES 1         | ACE FC 1              | CHATEAUNEUF RHONE 1                                                                   |
| CORNAS 2                                                                            | O. VALENCE 3           | Exempt 2              | BG ST AND SC 1        | DONZERE CO 1                                                                          |
| <b>POULE 21</b>                                                                     | <b>POULE 22</b>        | <b>POULE 23</b>       | <b>POULE 24</b>       | <b>POULE 25</b>                                                                       |
| RUOMS OL 2                                                                          | ST JUST ST MARCEL US 1 | SUD ARDECHE 4         | VALDAINE FC 2         | VALLON PONT D'ARC 2                                                                   |
| JEUNES VINEZAC 1                                                                    | LE TEIL MELAS 1        | ST MONTAN 1           | US BAS VIVARAIS 2     | VALLEE JABRON US 2                                                                    |
| CRUAS SC 1                                                                          | SUD ARDECHE 1          | MONTELMAR FC 3        | PIERRELATTE 2         | ST RESTITUT 1                                                                         |
| US DROME PROVENCE 2                                                                 | VALLEE JABRON 1        | VALS LES BAINS 1      | MONTELMAR US 3        | SUD ARDECHE 3                                                                         |

Le club premier nommé organise le plateau et les deux premiers de chaque plateau sont qualifiés pour le tour suivant.

Merci de bien utiliser pour les coupes, les feuilles de matchs et de résultats dédiées que vous retrouvez sur le site du District via les liens suivants :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/c9d47b01e23982e030579187f9084c5d.pdf>

pour la feuille de match Coupe U13

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/0cf9c0ae85e1a869ceae33b12bdcbee5.pdf>

pour la feuille de résultats Coupe U13

## U15

Responsable : Flavie CHANAS : 06 21 43 38 99 & Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### **Forfait journée du 09/10/2021 :**

Poule H : BEAUMONTELEGER 2,

Poule O : VALS LES BAINS.

Nous vous rappelons que le club forfait doit prévenir la permanence et les officiels désignés.

### **Coupe Gilbert PESTRE**

Le premier tour de la coupe Gilbert PESTRE est prévu le 23 octobre 2021.

Le tirage a été effectué par Mathilde REBOULLET responsable U 13.

Consultez Footclub ou le site du District.

Le prochain tour le 11 décembre sera un tour de cadrage.

### **Rappel aux clubs**

Nous rappelons que les courriers concernant les changements de terrain ou d'horaire doivent comporter obligatoirement le numéro du match concerné.

## U16 INTERDISTRICTS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

## U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

L'horaire officiel des rencontres est fixé au dimanche à 10h00.

Toutefois, les clubs sont priés de noter que les deux dernières journées des championnats U18D1 et U18D2 sont programmées le samedi à 18h00, en raison des disponibilités des arbitres.

**MODIFICATION DE RENCONTRE :** Une demande officielle de modification de rencontre peut être effectuée à la suite de l'accord verbal du club sollicité par téléphone. La demande de modification de rencontre devra se faire sur FOOTCLUB dans les délais impartis par nos Règlements Sportifs (Article 13 des RS).

Dans la catégorie U18 cette saison peuvent participer les joueurs nés en 2004, 2005, 2006. Les 2003 sont considérés comme des U19 et peuvent jouer en U19, U20 et SENIORS.

Pour rappel, les joueurs U15 ne peuvent pas participer aux compétitions U18.

Coupe GAMBARDELLA - 5ème tour : 1 seule équipe des compétitions du District Drôme-Ardèche est encore qualifiée : US DAVEZIEUX 1. Félicitations aux joueurs et à l'encadrement. Le 5ème tour se déroulera les 6/7 novembre. La rencontre U18D1 - US MOURS ST EUSEBE 1 / US DAVEZIEUX 1 programmée ce week-end-là est reportée au 27 novembre.

En raison du 3ème tour de la Coupe GAMBARDELLA, les rencontres de U18D1 : CHAVANAY AS1 – CHATEAUNEUF SUR ISERE 1 et PORTES LE VALENCE FC1 – DAVEZIEUX US1 sont reportées au 30/10/21 à 18h00.

En U18D2 : ASF PIERRELATTE 1 – OL RUOMS 1 et AS SUD ARDECHE 2 – ANNONAY FC 1 sont reportées au 30/10/21 à 17h30.

Coupe Georges ETIENNE : Le tirage du 1er tour est en ligne. Les rencontres se dérouleront les samedi 23 et dimanche 24 octobre 2021.

FORFAIT : Lors de la 4ème journée – En D1 : CREST-AOUSTE 1.

Lorsque les clubs font forfait, penser à prévenir, par courriel, la commission des jeunes, les officiels (arbitres, observateurs, délégués) désignés pour cette rencontre.

## FUTSAL JEUNES

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

### Info COVID :

***Les propriétaires des installations nous rappellent que les accès aux gymnases sont soumis à la présentation des PASS sanitaires pour toute personne âgée de plus de 12 ans et 2 mois, joueurs, encadrement et accompagnateurs.***

### Dates des premiers plateaux :

U13 : Les premiers plateaux initialement prévus les 23 et 24 Octobre sont reportés aux 18 et 19 Décembre 2021.

U15 : 30, 31 Octobre 2021 et 11 Novembre 2021.

U18 : 30, 31 Octobre 2021 et 11 Novembre 2021.

Les points clés du règlement Futsal Jeunes est en ligne sur le site du District dans l'arborescence DOCUMENTS/DOCUMENTS/DOCUMENTS FUTSAL.

Les clubs trouveront également dans cette rubrique les feuilles de matchs à compléter avant de les présenter lors de leur arrivée sur les plateaux, ainsi que le règlement sportif des compétitions.

**IMPORTANT : Vérification des licences des pratiquants :**

Pour les compétitions où la FMI n'est pas en vigueur, ce qui est le cas de compétition Futsal Jeunes, les Clubs auront la possibilité pour assurer la vérification de l'identité des joueurs par les officiels du District présents sur les plateaux, de présenter les licences dématérialisées depuis l'application « FOOTCLUB COMPAGNON » disponible sur smartphone ou tablette. Ce support devient une présentation officielle.

Nombre de joueurs maximal pour chaque équipe : 8 joueurs peuvent figurer sur la feuille de match.

Les Joueurs devront se munir de chaussures à semelles blanches ou non marquantes.

Prévoir 2 jeux de maillots numérotés ou chasubles de couleurs différentes.





## Commission Féminine

**PROCÈS-VERBAL N° 7**  
Réunion du 19 octobre 2021

### COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

### CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

#### Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

**Les demandes de modifications de match sont à faire sur footclubs et ce, dès que vous avez connaissance de changements concernant les dates, les installations ou les horaires. Il est impératif que les deux clubs concernés donnent leur accord.**

### CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

#### Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

**Les demandes de modifications de match sont à faire sur footclubs et ce, dès que vous avez connaissance de changements concernant les dates, les installations ou les horaires. Il est impératif que les deux clubs concernés donnent leur accord.**

### POULE U11 F

#### Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U11 (nées en 2011), les U10 (nées en 2012), les U9 (nées en 2013)

Ballon taille 4

Horaire officiel : Le samedi à 14h00

Retrait de Cornas 2 de la poule.

## CHAMPIONNAT U13 F

### Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13 (nées en 2009), les U12 (nées en 2010), les U11 (nées en 2011)

Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn

Horaire officiel : Le samedi à 15h30

**Il est impératif d'enregistrer vos résultats sur footclubs au plus tôt.**

## CHAMPIONNAT U15 F

### Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

À la suite de la réunion du 17 septembre au district et à la demande des clubs présents, peuvent jouer dans cette catégorie, les U15 (nées en 2007), U14 (nées en 2008), U13 (nées en 2009) et U12 (nées en 2010).

Ballon taille 5, 2 mi- temps de 35 mn

Horaire officiel : Le samedi à 15h30

## CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : [competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr)

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18 (nées en 2004), U17 (nées en 2005), U16 (nées en 2006) et les U15 (nées en 2007)

Horaire officiel le samedi à 15h30

Ballon taille 5, 2 mi-temps de 40 mn

## FUTSAL

Tournoi futsal séniors F le 31 octobre 2021 au gymnase de Charmes s/ Rhône. 9 équipes inscrites donc 2 poules de 4 et 5 équipes respectivement le matin et l'après-midi.

Poule A le matin avec Eyrieux Embroye 1, Tournon 2, Rhône Crussol, Bourg St Andéol

Poule B l'après-midi avec Eyrieux Embroye 2, Tournon 1, St Donat, Joyeuse St Paul et Davezieux

Tournoi futsal U18 F le 01 novembre au gymnase de Chomérac. 10 équipes inscrites donc 2 poules de 5 équipes avec 1 poule le matin et 1 l'après-midi.

Poule A le matin avec Davezieux 1, Chomérac, Vallée du Jabron, Rhône Crussol et Pierrelatte

Poule B l'après-midi avec Davezieux 2, FC 540, Nord Drôme, Val d'Ay et Hostun

Tournoi futsal U15 F le 11 novembre aux gymnases de Vernoux et Guilhaud l'après-midi. 15 équipes inscrites avec 2 poules de 5.

Poule A à Vernoux l'après-midi : Tournon 2, Joyeuse St Paul 1, St Romain de Surieu 2, O. Valence 1 et Rhône Crussol

Poule B à Guilhaud Granges l'après midi : Tournon 1, Joyeuse St Paul 2, FC 540 1, St Romain de Surieu 1 et O. Valence 2

Poule C à Guilhaud Granges l'après-midi : FC 540 2, Cornas, BBRM, Pierrelatte et Chomérac.

## INFORMATIONS AUX CLUBS

Entente pour les U15F entre AS La Sanne et O.Salaise Rhodia : accord de la commission.

Entente pour les seniors F entre Chabeuil et Montvendre : accord de la commission

**Nous vous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour les seniors F, Les U18F et les U15F.**

Les clubs suivants ont à minima une équipe qui n'a pour l'instant aucun utilisateur FMI associé : Pierrelatte pour les U15F et les U18F, Joyeuse St Paul pour les U15F, Hostun pour les U18F, Berzème pour les seniors F, Tain Tournon pour les U15F, Davezieux Vidalon pour les U15F, Rhône Crussol pour les U15F et Montmeyran pour les U15F.

Merci de bien vouloir vous rapprocher du correspondant Footclubs de votre club club afin d'effectuer le paramétrage.

**Les U15F peuvent encore utiliser des feuilles de match papier mais devront passer à la FMI en janvier donc autant le faire dès à présent.**



## Commission des Arbitres

### PROCÈS-VERBAL N° 12

du 20 Octobre 2021

#### PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 30 & 31 OCTOBRE 2021

- MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17)

Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur. Toutefois, vous pouvez toujours appeler le Président de la C.D.A. Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43) qui reste évidemment au service des arbitres.

#### GESTION DU PASS' SANITAIRE

Nous vous rappelons que lors des rencontres, la gestion du pass' sanitaire est effectuée uniquement par les responsables COVID de chaque club et non par l'arbitre. Celui-ci n'est là uniquement pour valider en cas de litige ou d'un pass non valide, pour savoir si un joueur peut ou non jouer.

Merci aux clubs et aux arbitres d'en tenir compte.

#### PORTAIL FFF

La C.D.A vous informe que tant que votre licence n'est pas validée vous ne pouvez accéder à vos indisponibilités sur votre espace personnel de votre Portail FFF.

**ATTENTION :** De plus, si vous avez un problème avec votre Portail FFF, veuillez contacter la Ligue à l'adresse ci-après : « [pole-technique@fff.fr](mailto:pole-technique@fff.fr) » et non « [informatique@laurafoot.fff.fr](mailto:informatique@laurafoot.fff.fr) » comme annoncé précédemment.

La C.D.A. vous rappelle aussi que vous avez, sur votre Portail des Officiels, une rubrique « messages » veuillez donc la consulter chaque semaine.

#### RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La C.D.A. vous rappelle, comme annoncé lors des Assemblées Générales, qu'à la suite d'un carton rouge direct ou à deux jaunes puis un rouge, ou tout autre motif disciplinaire, vous devez faire votre rapport via le Portail des Officiels.

#### DESIGNATIONS

La C.D.A. vous rappelle qu'il est important de consulter vos désignations jusqu'au vendredi soir 20 heures, car des modifications peuvent y être effectuées tout au long de la semaine ainsi que les horaires ou les terrains. La C.D.A. vous préviendra de tout changement qu'à partir du vendredi soir après 20 heures.

Ces deux derniers week-ends, certains arbitres (adultes et jeunes) ne sont pas déplacés.

#### RAPPEL AUX ARBITRES ADULTES ET JEUNES

Il a été rappelé, lors des Assemblées Générales, que l'arbitre doit avoir une tenue irréprochable et en

adéquation avec son rôle que ce soit en arrivant ou pendant la rencontre. (Ex: Pas de casquette et avoir une tenue correcte en arrivant, Pas de baskets, avoir un short d'arbitre et un maillot d'arbitre récent pour officier). Il est rappelé aussi que l'arbitre doit arriver une heure avant le coup d'envoi. Il est rappelé que l'arbitre doit avoir tout son matériel pour officier (sifflet, chronomètre, cartons, stylo). De plus nous avons constaté que pas mal d'arbitres n'ont pas pu honorer leur désignation soit par oubli soit par erreur dans leur gestion de leur indisponibilité. Nous vous demandons un peu plus de sérieux dans votre fonction d'arbitre officiel. Tout manquement à ces obligations verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A.

Enfin, certains ont des difficultés avec la FMI. Ils peuvent contacter la permanence arbitrale et elle vous aidera dans votre démarche.

## **INDISPONIBILITES**

La C.D.A. vous rappelle que pour toute indisponibilité, elle doit être déposée 15 jours avant et doit être gérée sur l'ensemble du week-end. Toute indisponibilité non posée dans les temps et dans le créneau horaire, l'arbitre sera considéré comme libre et donc pouvant être désignable.

Tout manquement à cette obligation verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A.

## **RATTRAPAGE DU DERNIER TEST TAISA**

Le dernier rattrapage du test TAISA aura lieu le samedi 30 octobre 2021 à Pont d'Isère à 10 H 00.

Attention c'est le dernier rattrapage de l'année 2021, ainsi tous les arbitres qui n'ont pas réussi le test physique ou qui ne sont toujours pas venus sont priés d'être présents sous peine d'arrêt de désignation.

## **DESIGNATIONS ADULTES**

La commission en arbitrage vous informe que l'ensemble des désignations adultes seront réalisés par Alexandre MARLHIN.

## **AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2021-2022 -**

La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

### **OCTOBRE 2021**

- Samedi 30 octobre :

*Séance de rattrapage du test TAISA (matinée) Pont d'Isère à 10 H*

### **NOVEMBRE 2021**

- Samedi 13 novembre :

*Formation continue des arbitres classés D4 et D5*

### **DECEMBRE 2021**

- Samedi 11 décembre :

*Formation continue des arbitres classés D3*

### **JANVIER 2022**

- Samedi 22 janvier :

*Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)*

## **FEVRIER 2022**

- Samedi 12 février :

*Formation continue des arbitres classés D1 et D2*

- Samedi 19 février :

*Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18*

## **MARS 2022**

- Samedi 5 mars :

*Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18*

## **MAI 2022**

- Vendredi 13 mai :

*Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)*

### **COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES ENCADREMENT TECHNIQUE DES EQUIPES SENIORS ET JEUNES**

**Comme indiqué lors des 2 assemblées générales de début de saison, la commission de district de l'arbitrage vous rappelle que les directives relatives à l'encadrement des équipes par les éducateurs diplômés sont toujours en vigueur pour la saison sportive 2021/2022.**

Cette mesure a pour objectif d'améliorer la qualité du jeu, faire progresser les joueurs et par conséquent lutter plus efficacement contre la violence et les incivilités.

Les équipes concernées sont :

Seniors D1 et D2

U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

La liste est disponible sur le site internet du District, rubrique « arbitrage/documents arbitrage ».

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres qui officient dans ces catégories, de veiller scrupuleusement au pointage des éducateurs diplômés en respectant les 2 points indiqués ci-dessous :

- Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.

- En cas d'inscription sur la feuille de match d'un éducateur autre que celui qui est mentionné dans le document ci-joint, envoyer un mail pour signaler l'anomalie à l'adresse suivante : [district@drome-ardeche.fff.fr](mailto:district@drome-ardeche.fff.fr) avec copie à [jmjpion26@gmail.com](mailto:jmjpion26@gmail.com)

**L'attention des arbitres concernés est plus que jamais appeler sur le respect de ces mesures étant précisé que l'éducateur doit être présent :**

Lors de la réunion d'avant match

Lors de la rencontre sur le banc de touche

Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre

**Et de bien le mentionner sur la FMI ans la rubrique « Règlements Locaux »**

Tout manquement à cette obligation verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A.

### **INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES**

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « **le Football et ses règles** » édition 2022 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : [rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr)

Le montant du livre est fixé à 28€ (*chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football*).

**Le Président**  
**Nicolas BRUNEL**

**Le secrétaire**  
**Jean Baptiste RIPERT**



# Commission Terrains et Equipements

## PROCÈS-VERBAL N°2

Réunion du Mardi 19 Octobre 2021

**Présents :** PLAN Joël, ZAVADA Richard, DELORME Bernard,

**Excusé :** VILLAND Jean-François,

### COURRIERS RECUS DE LA LAURAFOOT

### CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

#### Niveau T4SYN :

**ETOILE SUR RHONE - STADE DE LA VÉORE - NNI 261240101.** Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 18/03/2029. La C.F.T.I.S. prend connaissance de la mise en place d'un gazon synthétique (date mise à disposition : 30/06/2021), de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN et des documents transmis : - Arrêté d'Ouverture au Public du 21/09/2021. - Tests in situ du 24/06/2021. - Rapport de visite du 03/08/2021 effectué par M. Richard ZAVADA, membre C.R.T.I.S. Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 30/06/2031.

#### Niveau T5-T4 en migration :

**SAINT PAUL LES TROIS CHATEAUX. Stade Municipal NNI N° 263240101.** Cette installation est classée au niveau 5 (T4 en migration) jusqu'au 19/11/2021. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de Monsieur JOEL PLAN, du 01/09/2021 et du rapport de visite. La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, cage de football), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement TIS juillet 2021). La commission acte que Monsieur JOEL PLAN a fait deux visites. Le 24/03/2021, visite qui a permis de mettre en évidence des non-conformités sur les zones de sécurités et les hauteurs de buts. Le 01/09/2021, visite qui a permis de voir que les non-conformités pouvaient être levées. La commission acte que la réduction de 1m de la largeur du terrain a pour but de rendre conformes les zones de sécurité. Au regard des éléments transmis, la CRTIS LAURA prononce un classement de cette installation au niveau T4, jusqu'au 16/09/2031.

#### Niveau T5 :

**VALS LES BAINS - Stade PAUL GIRAUD - NNI N° 073310101.** Cette installation était classée niveau 5 Gazon jusqu'au 26/11/2018. La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de M Richard ZAVADA, du district de DROME / ARDECHE, du 12/01/2021 et des autres documents transmis : • Rapport de visite. • AOP du 31/01/1997. La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, cage de football, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement TIS juillet 2021). Non-conformité mineure. La commission acte que les hauteurs des cages à onze ne sont pas conformes (2.34m mesurés). Rappel règlement : 2.44m. Au regard des



éléments transmis, de la levée de la conformité mineure concernant les cages à onze, la CRTIS LAURA prononce un classement de cette installation en niveau T5, jusqu'au 26/11/2028.

#### **Niveau T6 :**

**QUINTENAS - Stade BRENIEUX-1 - NNI N° 071880101.** Cette installation est classée niveau 5 Gazon jusqu'au 05/03/2022. La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de M Bernard DELORME, du district de DROME / ARDECHE, du 15/03/2021. La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, cage de football, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement TIS juillet 2021). La commission acte que l'installation n'est pas clôturée. Au regard des éléments transmis, la CRTIS LAURA prononce un classement de cette installation en niveau T6, jusqu'au 19/08/2031.

**QUINTENAS - Stade BRENIEUX-2 - NNI N° 071880102.** Cette installation était classée niveau 6 Gazon jusqu'au 04/04/2021. La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de M Bernard DELORME, du district de DROME / ARDECHE, du 15/03/2021. La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, cage de football, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement TIS juillet 2021). Au regard des éléments transmis, la CRTIS LAURA prononce un classement de cette installation en niveau T6, jusqu'au 04/04/2031.

**SAINT FELICIEN Stade du GALANT NNI N° 072360101.** Cette installation était classée au niveau 6, jusqu'au 16/01/2021. La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement du 29/09/2021. La commission prend note des visites de Monsieur Bernard DELORME, membre de la commission des terrains du district de Drôme Ardèche (Fin juillet 2021, mise en évidence de non-conformités, le 24/09/2021, levée des non conformités). La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement TIS juillet 2021). Au regard des éléments transmis, la CRTIS LAURA prononce un classement de cette installation en niveau T6, jusqu'au 14/10/2031.

**SAVASSE Stade BLACHES NNI N° 263390101.** Cette installation est classée niveau 5 Gazon jusqu'au 10/10/2021. La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de MM PLAN / ZAVADA, du district de DROME / ARDECHE, du 17/07/2021 et des autres documents transmis : Rapport de visite et AOP du 23/09/2011. La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, cage de football), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement TIS juillet 2021). Non-conformité mineure. La commission acte que les hauteurs des cages à onze ne sont pas conformes. Rappel règlement : 2.44m. Au regard des éléments transmis, de la levée de la conformité mineure concernant les cages à onze, la CRTIS LAURA prononce un classement de cette installation en niveau T6, jusqu'au 19/08/2031.

#### **Niveau T6S :**

**LE BEAGE - Stade MUNICIPAL - NNI N° 070260101.** Cette installation était classée au niveau 6S Gazon jusqu'au 11/04/2021. La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de M ZAVADA, du district de DROME / ARDECHE (Visite du 12/07/2021 en présence de MM BLANC / LICATA de la municipalité). La commission acte que l'installation n'est pas utilisée en compétition par un club et qu'il n'y a pas d'école de football. La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, cage de football, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement TIS juillet 2021). Non-conformité majeure. La commission acte que le long de la ligne

de touche, du côté des abris joueurs, la zone de sécurité mesure 2.10m. Lors du traçage du terrain, il conviendra de porter cette zone de sécurité à une distance de 2.5m (avec déplacement des fourreaux des points de corners). Au regard des éléments transmis, de la levée de la non-conformité majeure concernant la zone de sécurité le long de la ligne de touche, côté abris joueurs, la CRTIS LAURA prononce un classement de cette installation en niveau T6S, jusqu'au 11/04/2031.

**VINEZAC - Stade PIERRE COURTINE - NNI N° 073430101.** Cette installation était classée Foot A11S jusqu'au 06/12/2020. La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de Monsieur ZAVADA du district de DROME / ARDECHE, du 19/07/2021 et des autres documents transmis : • AOP du 01/04/2020. Monsieur LOPEZ, Président du club, a assisté à la visite. La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, cages de football, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement TIS juillet 2021). Non-conformité majeure. Le long de la ligne de touche (1 côté), la commission acte que la zone de sécurité ne mesure que 2.20m. Lors du traçage du terrain, il conviendra de porter cette zone de sécurité à 2.50m. Délai : reprise des compétitions. Au regard des éléments transmis, de la levée de la non-conformité, la CRTIS LAURA prononce un classement de cette installation en niveau T6S, jusqu'au 06/12/2030.

#### **Niveau T7 :**

**ROCHEGUDE - Stade Municipal - NNI N° 262750101.** Cette installation n'a jamais été classé ; il s'agit donc d'un classement initial. La Commission prend connaissance de la demande de classement de MM PLAN / ZAVADA, du district de DROME ARDECHE, du 29/07/2021 et des autres documents transmis : • Rapport de visite de Monsieur JOEL PLAN • AOP du 15/11/2015. La commission acte que les travaux demandés par le district, lors d'une première visite, ont été réalisés, afin que le terrain soit conforme au niveau des zones de sécurités (diminution de la largeur de l'aire de jeu) et des hauteurs de buts. Au regard des éléments transmis, la CRTIS LAURA prononce un classement de cette installation en niveau T7, jusqu'au 19/08/2031.

#### **CLASSEMENT INITIAL T6 :**

**ALBOUSSIÈRE - Stade JEAN MOULIN - NNI N° 070070101.** Cette installation n'a jamais été classée (Foot A11 07/07/2015). La Commission prend connaissance de la demande de classement initial de Monsieur FLANDIN du district de DROME / ARDECHE, du 31/08/2020 et des autres documents transmis : • Plans. • AOP du 04/09/2020. Monsieur le Maire ainsi que Monsieur DUPUIS, Président du club, ont assisté à la visite. La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, cages de football, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement TIS juillet 2021). Non-conformité majeure. Le long de la ligne de touche, la commission acte que la zone de sécurité ne mesure que 2.30m. Lors du traçage du terrain, il conviendra de porter cette zone de sécurité à 2.50m. Délai : reprise des compétitions. La commission rappelle que la hauteur des cages à 11 doit être de 2.44m. Non-conformité mineure. La commission acte que les hauteurs de cage ne sont pas conformes. Il conviendra de procéder à leur réglage. Au regard des éléments transmis, de la levée des non-conformités, la CRTIS LAURA prononce un classement de cette installation en niveau T6, jusqu'au 19/08/2031.

#### **DEMANDE D'AVIS PREALABLE**

**ROCHEGUDE Stade Municipal - NNI° 262750101.** Une procédure de classement initial est en cours pour cette installation. Niveau T7. La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis. Elle émet un avis favorable pour la mise en place d'un système d'arrosage sous réserve du respect des Règlements des Terrains depuis le 1er juillet 2021. Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de 93 m x 58.5 m.

**LABLACHERE Stade : De la RAZE NNI. : 071170101. Eclairage :** Eclairage moyen : 186 - Facteurs d'uniformité : 0.83 - Rapport mini/maxi : 0.63. Niveau : E6. La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis. La commission régionale des terrains de la ligue Auvergne Rhône Alpes émet un avis préalable favorable pour la réalisation de cet éclairage, sous réserve que les mesures d'éclairages correspondent bien aux valeurs données sur le tiré ordinateur.

## CONFIRMATION NIVEAU ECLAIRAGE

### E5 :

**LE POUZIN Stade EMILE DUPAU - NNI N° 071810101.** Cet éclairage était classé au niveau E4 (règlement 2014), jusqu'au 21/12/2020. La visite de confirmation de classement a été faite par Monsieur Roger DANON, Responsable des éclairages et membre de la commission régionale des terrains de la ligue Auvergne Rhône Alpes, le 27/09/2021. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement et des résultats suivants. Eclairage moyen : 245 lux - Uniformité : 0.70 - Mini / maxi : 0.52. La commission classe l'éclairage au niveau E5 (règlement juillet 2021), jusqu'à l'échéance du 27/09/2023.

**RUOMS Stade MUNICIPAL - NNI N° 072010101.** Cet éclairage était classé au niveau E4 (règlement 2014) jusqu'au 24/09/2021. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement, suite à la visite de Monsieur Roger DANON (16/09/2021), Membre de la commission régionale des terrains et installations sportives de la ligue LAURA et des résultats suivants. Eclairage classique Eclairage moyen : 233 lux - Uniformité : 0.82 - Mini / maxi : 0.58. La commission classe l'éclairage au niveau E5 (règlement juillet 2021), jusqu'à l'échéance du 27/09/2023.

**VALENCE STADE PERDRIX 1 - NNI N° 263620501.** Cet éclairage a fait l'objet d'une décision avis préalable favorable pour un projet LEDS, niveau E5 (exE4, ancien règlement), (31/07/2020). La Commission prend connaissance de la demande de classement initial de M GERARD GRANJON, du 8/07/2021. Résultats du classement de l'éclairage : • Eclairage moyen 287 lux • Uniformité 0.74 • Valeur mini / maxi 0.58. Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage au niveau E5, jusqu'au 19/08/2025 (Règlement 01/07/2021).

### E6 :

**CHANAS Stade AIME BEC - NNI N° 380720101.** Cet éclairage était classé au niveau E6 (règlement 2021) jusqu'au 05/02/2019. La commission acte la visite de classement de Monsieur Bernard DELORME, Membre de la commission départementale des terrains et installations sportives du district Drôme Ardèche, du 30/09/2021. La commission prend connaissance de la demande de classement du 04/10/2021 (M MALATRAIT MAIRE). Eclairage moyen : 158 lux - Uniformité : 0.73 - Mini / maxi : 0.50. La commission classe l'éclairage au niveau E6 (règlement juillet 2021), jusqu'à l'échéance du 30/09/2023.

**CHATUZANGE LE GOUBET Stade Municipal- NNI N° 260880101.** Cet éclairage était classé au niveau E6 (règlement 2021) jusqu'au 19/02/2020. La commission acte la visite de classement de Monsieur Bernard DELORME, Membre de la commission départementale des terrains et installations sportives du district Drôme Ardèche, du 07/10/2021. La commission prend connaissance de la demande de classement du 08/10/2021. Eclairage moyen : 192 lux - Uniformité : 0.78 - Mini / maxi : 0.59. La commission classe l'éclairage au niveau E6 (règlement juillet 2021), jusqu'à l'échéance du 07/10/2023.

**ETOILE SUR RHONE Stade de la VEORE - NNI N° 261240101.** Cet éclairage a fait l'objet d'une décision d'avis préalable favorable au niveau E5 (règlement 2014) en date du 31/07/2020. La commission prend en compte la demande de classement initial faite par Monsieur Richard ZAVADA, Président de la commission des terrains du district de Drôme Ardèche (9/08/2021) et des résultats suivants : Eclairage moyen : 167 lux - Uniformité : 0.64 - Mini / maxi : 0.45. La commission classe l'éclairage au niveau E6 (règlement 07/2021) jusqu'à l'échéance du 16/09/2025.

**LE CHEYLARD Stade LA PALISSE-2 - NNI N° 070640202.** Cet éclairage était classé Foot E11 jusqu'au 06/11/2019 (règlement 2014). La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement. Le contrôle a été fait par Monsieur Richard ZAVADA, Président de la commission des terrains et installations du district de Drôme Ardèche, le 27/09/2021. La commission prend connaissance des résultats suivants. Eclairage moyen : 139 lux. Uniformité : 0.61. Mini / maxi : 0.41. La commission classe l'éclairage au niveau E6 (règlement juillet 2021), jusqu'à l'échéance du 20/09/2023.

**MOURS SAINT EUSEBE Stade HERVE POTIGNAT - NNI N° 262180101.** Cet éclairage était classé au niveau E Foot A11. La commission prend en compte la demande de classement initial faite par Monsieur DELORME, Membre de la commission des terrains du district de Drôme Ardèche (02/09/2021) et des résultats suivants : Eclairage moyen : 130 lux - Uniformité : 0.63 - Mini / maxi : 0.50. La commission classe l'éclairage au niveau E6 (règlement 07/2021) jusqu'à l'échéance du 02/09/2023.

**MOURS SAINT EUSEBE Stade HERVE POTIGNAT - NNI N° 262180102.** Cet éclairage était classé au niveau E6 (règlement 2021) jusqu'au 14/02/2019. La commission acte la visite de classement de Monsieur Bernard DELORME, Membre de la commission départementale des terrains et installations sportives du district Drôme Ardèche, du 02/09/2021. La commission prend connaissance de la demande de classement du 04/10/2021. Eclairage moyen : 173 lux - Uniformité : 0.70 - Mini / maxi : 0.43. La commission classe l'éclairage au niveau E6 (règlement juillet 2021), jusqu'à l'échéance du 02/09/2023.

**SAINT AGREVE COMPLEXE SPORTIF NNI N° 072040101.** Cet éclairage était classé E5 jusqu'au 06/08/2018. La Commission prend connaissance de la demande de classement de MM ZAVADA / DELORME, du 28/07/2021, pour un niveau E6. Résultats du classement de l'éclairage : Eclairage moyen 156 lux - Uniformité 0.7 - Valeur mini / maxi 0.51  
Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage au niveau E6, jusqu'au 19/08/2023 (Règlement 01/07/2021).

**TOURNON SUR RHONE CS LEON SAUSSET- ST JUST-3 NNI N° 073240103.** Cet éclairage était classé E5 jusqu'au 26/03/2020. La Commission prend connaissance de la demande de classement de MM ZAVADA / DELORME, du 20/07/2021, pour un niveau E6. Résultats du classement de l'éclairage : Eclairage moyen 164 lux - Uniformité 0.6 - Valeur mini / maxi 0.4. Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage au niveau E6, jusqu'au 19/08/2023 (Règlement 01/07/2021).

**VALENCE STADE PUESCH - NNI N° 263620401.** Cet éclairage a fait l'objet d'une décision avis préalable favorable pour un projet LEDS, niveau E6 (exE5, ancien règlement), (17/06/2020). La Commission prend connaissance de la demande de classement initial de M ROGER DANON, du 13/07/2021. Résultats du classement de l'éclairage : • Eclairage moyen 177 lux • Uniformité 0.72 • Valeur mini / maxi 0.50. Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage au niveau E6, jusqu'au 19/08/2025 (Règlement 01/07/2021).

## E7 :

**DONZERE – STADE MICHE HIDALGO - NNI N° 161160101.** Cet éclairage était classé niveau E Foot E11 jusqu'au 29/01/2020 (règlement 2014). La commission prend en compte la demande de confirmation de classement faite par Monsieur JOEL PLAN, Membre de la commission des terrains du district de Drôme Ardèche (31/08/2021) et des résultats suivants : Eclairage moyen : 92 lux - Uniformité : 0.49 - Mini / maxi : 0.27. La commission classe l'éclairage au niveau E7 (règlement 07/2021) jusqu'à l'échéance du 16/09/2023.

**ROIFFIEUX Stade GARDE-2 - NNI N° 071970102.** La commission prend en compte la demande de classement faite par Monsieur Richard ZAVADA, Président de la commission des terrains du district de DROME ARDECHE (02/09/2021) et des résultats suivants : Eclairage moyen : 130 lux - Uniformité : 0.46 - Mini / maxi : 0.30. La commission classe l'éclairage au niveau E7 (règlement 07/2021) jusqu'à l'échéance du 16/09/2023.

**SAINT MARCEL LES VALENCE Stade LES MARGILLIERES - NNI N° 263130101.**

Eclairage : classement. Eclairage moyen : 130 lux Uniformité : 0.47 Mini / maxi : 0.21 Niveau E7 (nouveau règlement 01/07/2021) Eclairage effectué par Monsieur DELORME (21/07/2021). Echéance de classement 21/07/2023.

**SAINT PRIVAT STADE MUNICIPAL NNI N° 072890101.** Cet éclairage est classé E Entraînement jusqu'au 08/09/2022. La Commission prend connaissance de la demande de classement de MM ZAVADA, du 30/06/2021,

pour un niveau E7. Résultats du classement de l'éclairage : Eclairage moyen 99 lux - Uniformité 0.55 - Valeur mini / maxi 0.28. Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage au niveau E7, jusqu'au 19/08/2023 (Règlement 01/07/2021).

**VERNOUX EN VIVARAIS Stade CAPCA - NNI N° 073380101.** Eclairage : classement. Eclairage moyen : 111 lux Uniformité : 0.62 Mini / maxi : 0.37 Niveau E7 (nouveau règlement 01/07/2021) Eclairage effectué par MM ZAVADA / DELORME (7/07/2021). Echéance de classement 19/08/2023.

**VEYRAS STADE DE LA COMBE NNI N° 073400101.**

Cet éclairage était classé au niveau E5 jusqu'au 05/03/2020. La Commission prend connaissance de la demande de classement de MM ZAVADA, du 22/07/2021, pour un niveau E7. Résultats du classement de l'éclairage : Eclairage moyen 142 lux - Uniformité 0.53 - Valeur mini / maxi 0.28. Les résultats de 2019 (161/0.7/0.47) permettent d'envisager la nécessité d'un réglage des projecteurs. Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage au niveau E7, jusqu'au 19/08/2023 (Règlement 01/07/2021).

## ECLAIRAGE INITIAL

## E6

**ORGNAC L'AVEN Stade MARC DUFFES - NNI N° 071680101.** Cet éclairage, existant, n'a jamais été classé. La commission prend en compte la demande de confirmation de classement faite par Monsieur Richard ZAVADA, Président de la commission des terrains du district de Drôme Ardèche (31/08/2021) et des résultats suivants : Eclairage moyen : 131 lux - Uniformité : 0.68 - Mini / maxi : 0.42. La commission classe l'éclairage au niveau E6 (règlement 07/2021) jusqu'à l'échéance du 16/09/2023.

**PRIVAS STADE ANDRE BLACHER NNI N° 071860101.** Cet éclairage n'a jamais été classé. La Commission prend connaissance de la demande de classement de MM ZAVADA, du 1/07/2021, pour un niveau E7. Résultats du classement de l'éclairage : Eclairage moyen 120 lux - Uniformité 0.65 - Valeur mini / maxi 0.39. Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage au niveau E6, jusqu'au 19/08/2023 (Règlement 01/07/2021). Un réglage des projecteurs devra précéder la prochaine visite (valeur mini/maxi limite pour un E6).

## **E7**

**LIVRON STADE BERNARD GUICHARD NNI N° 261650101.** Cet éclairage n'a jamais été classé. La Commission prend connaissance de la demande de classement de MM ZAVADA, du 29/07/2021, pour un niveau E7. Résultats du classement de l'éclairage : Eclairage moyen 148 lux - Uniformité 0.41 - Valeur mini / maxi 0.24. Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cet éclairage au niveau E7, jusqu'au 19/08/2023 (Règlement 01/07/2021). Un réglage des projecteurs devra précéder la prochaine visite.

## **COURRIERS ENVOYÉS À LA LAURAFoot**

### **Classement initial des terrains, Niveau A8**

**MONTELIMAR, STADE HIPPODROME NNI 261980203,** demande de classement FOOT A8 effectuée par J. PLAN le 14/10/2021, avec le rapport de visite du 14/10/21.

### **Classement des terrains, confirmation, Niveau T5**

**MONTELIMAR, STADE HIPPODROME NNI 261980201,** demande de classement effectuée par J. PLAN le 14/10/2021, avec le rapport de visite du 14/10/21.

**MONTELIMAR, STADE HIPPODROME NNI 261980204,** demande de classement effectuée par J. PLAN le 14/10/2021, avec le rapport de visite du 14/10/21.

## **ECLAIRAGE**

### **Eclairage - Confirmation – E7**

**ALIXAN - Stade MUNICIPAL - NNI N° 260040101,** demande de classement effectuée par M. R. ZAVADA le 14/10/2021. Eclairage moyen : 118 lux - Uniformité : 0,41. Valeur mini / maxi 0.15.

**Facturation au Club de :** CHANAS, CHATUZANGE LE GOUBET, DONZERE, ETOILE SUR RHONE, LE CHEYLARD, MOURS SAINT EUSEBE 1, MOURS SAINT EUSEBE 2, ORGNAC L'AVEN, ROIFFIEUX, SAINT AGREVE, VERNOUX EN VIVARAIS.

**Eclairage non conforme :** CHOMERAC, LAMASTRE et PONT DE L'ISERE.

**Durée de validité du classement d'un éclairage,** contrôle des éclairages tous les 24 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources IM (sources classiques, IM Iode métallique), et contrôle des éclairages tous les 48 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources à LED. 24 mois E5 et E7 « sources classiques ». • Allongée à

48 mois E5 à E7 avec des LED. Sur les éclairages, initial ou en confirmation, les échéances peuvent varier en fonction du nombre de lux et du facteur d'uniformité.

### **Installations sportives,**

Concernant les nouveaux règlements de la FFF (01/07/2021), la limite de l'installation doit être clôturée pour un classement T4 ou T5 (article 6.3 page 62).

### **Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques,**

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
- LABO DES SOLS – 72470 SAINT-MARS-LA-BRIÈRE

### **Quelques rappels,**

**Pour la saison 2021- 2022,** le relevé de Lux sera facturé 52,30 euros pour les clubs évoluant en District et 125 euros pour les clubs évoluant en Ligue.

**Informations Fédérales,** lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, une demande d'avis préalable est demandée, la Mairie doit fournir le certificat d'entretien et de conformité.

**Arrêté d'Ouverture au Public,** (ou attestation de capacité) avec visa de la Mairie manquant sur les fiches « Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France – Tournoi etc...). Sans ces informations, la capacité reste à 300 personnes, y compris les joueurs et dirigeants. Votre responsabilité est engagée en cas d'incident.

**Sécurité,** Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité tous les 2 ans. La responsabilité de la Mairie et du Président est engagée en cas d'accident.

**Zone de sécurité,** pour les installations sportives une surface 2,50 m de largeur, appelée zone de sécurité, en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister sur ou au-dessus de l'aire de jeu et dans la zone de dégagement de 2,50 m. Aucun dossier de classement ne peut être établi sans le respect de cette règle.

Pour vos questions concernant les terrains, les installations sportives et les éclairages, prendre contact avec M. Richard ZAVADA, mobile : 06.81.63.37.93 ou M. Joël PLAN mobile : 06.88.75.50.06 ou par courriel à : [terrains@drome-ardeche.fff.fr](mailto:terrains@drome-ardeche.fff.fr)

RESPONSABLES SECTEURS :

### **Les délégués de terrain :**

- **Secteur Ardèche Nord :** Jean-François VILLAND
- **Secteur Drôme Nord :** Bernard DELORME
- **Secteurs Centre Ardèche/Centre Drôme :**  
Bernard DELORME / Richard ZAVADA
- **Secteur Drôme Sud :** Joël PLAN

- **Secteur Ardèche Sud** : Richard ZAVADA

La commission recherche un bénévole pour compléter son équipe.

Prochaine réunion de la Commission le mardi 16 novembre 2021 à 14h00

Le responsable

Le Secrétaire

**R. ZAVADA**

**J. PLAN**